

TRAVAIL LIBERTÉ

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

○ ARCHITECTURE ○ GENIE CIVIL ○ TRAVAUX PUBLICS ○

## JOURNAL

BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

Paraissant les 1er et 16 de chaque mois.

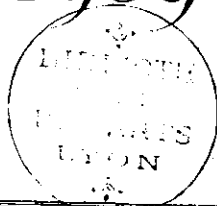
AVEC

Bulletin supplémentaire des Adjudications

Paraissant les 8 et 22 du mois.

XXXI<sup>e</sup> ANNÉE

# 1909



F. DELORME



VALFENIERE

PERRACHE

SIMON MAYPIN



G<sup>d</sup> DESARGUES

MORAND

### ABONNEMENTS

France . . . UN AN 12 fr.  
Union Postale — 14 »  
Un Numéro 75 cent.

### ANNONCES

Les annonces sont reçues  
exclusivement à l'Agence  
Fournier, rue Confort, 14.



B. Delaunay S. Lyon

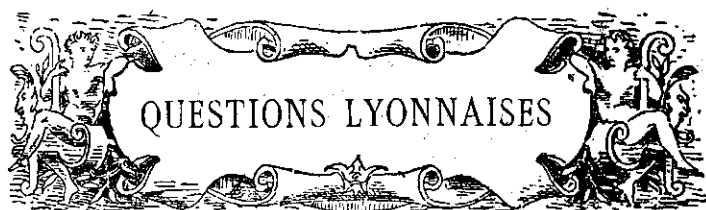
VALERE PERRIER

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : IMPRIMERIE A. REY, 4, RUE GENTIL, LYON

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## LE QUARTIER SAINT-JEAN

(SUITE)

Dans un précédent numéro (1), nous avons fait valoir les raisons qui militent en faveur de la réfection prochaine du quartier Saint-Jean ; nous avons exposé, d'autre part, d'une façon générale, quelles devaient être les conditions de l'exécution de tout programme de reconstruction.

Il nous reste à rechercher les bases d'un projet rationnel d'amélioration de cette partie de la ville, projet devant satisfaire à tous les desiderata exprimés, sans nécessiter, toutefois, des dépenses hors de proportion avec le but à atteindre.

Le problème est évidemment difficile à résoudre, car si, dans l'espace resserré compris entre la Saône et la colline de Fourvière, l'on voulait établir de larges artères à travers toutes les agglomérations malsaines ou trop denses, il faudrait mettre bas la plupart des immeubles actuels.

On est donc forcément conduit à limiter la transformation du cinquième arrondissement aux flots les plus défectueux, les autres devant bénéficier, en tout cas, des conséquences heureuses qu'apporteraient à l'ensemble les vastes percées nouvelles.

Dans cet ordre d'idées, nous proposons, en premier lieu, comme axe de la transformation, l'établissement d'une nouvelle rue de 20 mètres de largeur, allant de la place du Change, au débouché du pont du Change, jusqu'au carrefour formé par la montée du Chemin-Neuf et les rues du Bœuf et Tramassac.

Cette artère assainirait à elle seule la plus grande partie de l'agglomération et dégagerait le Petit Collège. Elle établirait une voie directe entre les quartiers de la colline de Fourvière-Saint-Just-Saint-Irénée et les premier et quatrième arrondissements par le pont du Change.

La réfection serait, en outre, complétée par l'élargissement des rues Saint-Jean et de la Bombarde, la rectification et l'élargissement de la rue Juiverie, qui serait prolongée jusqu'à la place du Petit-Collège et, au besoin, jusqu'à la place Saint-Jean, le prolongement élargi de la rue du Palais-de-Justice et l'établissement d'une nouvelle voie entre le quai de l'Archevêché et la place du Petit-Collège pour remplacer, par une artère plus large, les place et rue de la Baleine. De plus, certaines petites rues et ruelles seraient changées d'alignement pour se raccorder au plan général.

Le projet d'ensemble pourrait comprendre la construction d'un pont sur la Saône, entre les quais Saint-Antoine et de l'Archevêché, joignant l'axe de la rue Grénette à la nouvelle rue de la Baleine et donnant ainsi une communication facile entre le cinquième arrondissement et le centre de la presqu'île, ainsi qu'avec les quartiers de la rive gauche du Rhône par la rue Grénette et la place des Cordeliers.

Il serait peut-être possible de donner à la grande rue nouvelle et à la rue de la Bombarde une pente suffisante pour

pouvoir adoucir le début de la montée du Chemin-Neuf ; de la sorte, l'on pourrait songer à établir une ligne directe de tramways électriques entre la banlieue est de Lyon et l'agglomération à mi-côte du coteau de Fourvière, sans faire concurrence aux funiculaires, qui, eux, desservent plus particulièrement le sommet du plateau.

Nous publierons sous peu un plan montrant plus nettement l'économie de notre avant-projet. Nous ne prétendons pas le proposer *ne varietur*, une étude plus complète devant d'ailleurs permettre d'apprécier quelles devraient être les modifications à faire pour mieux réaliser les desiderata, mais nous insistons vivement pour que la question soit prise en très sérieuse considération par nos édiles.

VALROSE.



## SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

### DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Comme tous les ans, la séance solennelle de distribution des récompenses de la Société Académique d'Architecture réunissait, dimanche 13 décembre, au Palais du Commerce, les notabilités du bâtiment et une nombreuse assistance désireuse de témoigner ses sympathies et ses encouragements aux divers lauréats.

Sur l'estrade, autour du très aimable et si dévoué président de la Société Académique, M. Cl. PORTE, accompagné des membres du Bureau, MM. Augustin CHOMEL, vice-président, NAQUIN DE LIPPENS, secrétaire, Ch. MEYSSON, secrétaire adjoint, prennent place M. PAIN, conseiller de préfecture, M. Martial PAUFIQUE, représentant le Président de la Chambre de commerce, M. Cl. PÉTAVIT, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, M. SICARD, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, M. LANG, directeur de la Société d'Enseignement professionnel ; les membres de la Société, parmi lesquels le nouveau Bureau, MM. L. CAHUZAC, ROSTAGNAT, FRANÇON, BLANCHIER, MM. P. DESJARDINS, Cl. JAMOT, L. BENOIT, F. GIROUD, L. ROGNAT, CHABANNE, ROUX-MEULIEN, V. PERRIER, P. BRUYAS, P. PORTE, J. BISSUEL, L. BILLON, PÉHU, FANTON, BAUR, THOUBILLON, COLLOMB, COLLET, CHEVALLET, BUREL, F. ROUX-SPITZ, ALLEMAND, de Vienne, etc., etc.

Dans l'assistance, Mmes L. Cahuzac, L. Rogniat, P. Porte, MM. C. Berlie, président de la Fédération des Entrepreneurs de l'Est et du Sud-Est, Brizon, Tauty, Verguin, Flachet, etc., et de nombreux entrepreneurs accompagnant leurs contre-maîtres lauréats.

La Fanfare des peintres-plâtriers, habilement dirigée par M. Guise, prêtait son concours artistique à cette solennité, qui s'est déroulée suivant le cérémonial habituel, par les discours dont nous reproduisons quelques-uns, une conférence très documentée sur la question de l'apprentissage, par M. Laurent Cahuzac, et la lecture du palmarès par M. Naquin de Lippens.

ALLOCATION DE M. PORTE

Président de la Société Académique d'Architecture.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues,

Fidèle à sa tradition, la Société Académique d'Architecture de

BIBLIOTHÈQUE  
PALAIS  
DES ARTS  
LYON

(1) Voir la Construction lyonnaise du 1<sup>er</sup> décembre 1908.

Lyon vous a conviés à la distribution des récompenses qu'elle décerne, chaque année, à ses lauréats.

Merci d'être venus nombreux assister à cette fête de l'art et du travail. En vous associant à nous, en cette réunion, vous rendez ainsi plus féconde l'œuvre créée par notre Compagnie.

A la fin de cette année, je céderai le fauteuil de la présidence à mon distingué confrère et ami Laurent Cahuzac et il m'est agréable, avant la fin de mon mandat, de vous recevoir encore aujourd'hui.

Messieurs, les concours ouverts par la Société académique d'Architecture ont donné, cette année, dans leur ensemble, de bons résultats.

Je suis heureux d'adresser mes félicitations aux jeunes lauréats qui vont être récompensés.

M. le maire de Lyon a bien voulu mettre à notre disposition, et nous l'en remercions, une salle du Palais municipal du quai de Bondy pour l'exposition de nos concours. Cette exposition sera ouverte au public les 13, 14 et 15 décembre.

Je me plais à féliciter particulièrement le concours d'archéologie. Le travail qu'il impose à son auteur est aride; il demande un grand art d'observation et d'étude.

En créant ce concours, quel a été le but de notre Société? Conserver dans ses archives les spécimens si intéressants de notre vieux Lyon, certains que si, dans l'avenir, une partie de ses richesses artistiques venaient à disparaître, c'est auprès de nous qu'on en retrouverait le précieux souvenir.

Plusieurs donations sont venues, cette année, enrichir notre palmarès.

En suite d'un legs fait par Mme veuve Coquet, en souvenir de son époux, notre confrère, M. Adolphe Coquet, Mme Defly, sa sœur, a fait fondation à notre Société d'une médaille d'or qui sera délivrée tous les deux ans, après concours, à un élève titulaire de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

En ce qui concerne notre école régionale, après de nombreuses démarches auprès de M. le Ministre des Beaux-Arts, nous avons obtenu que les élèves puissent, leur deuxième classe achevée, aller terminer leurs études à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Notre Société est d'autant plus fière de ce résultat que notre Ecole régionale, à peine formée, occupe déjà une des premières places des écoles de province.

Il nous reste à demander et chercher à obtenir le diplôme secondaire. Tous ne peuvent espérer l'achèvement complet de leurs études et, il ne faut pas l'oublier, c'est dans les rangs de ces élèves de deuxième classe que nous trouverons toujours des auxiliaires appelés à devenir d'habiles praticiens.

A côté de la fondation faite par Mme Defly, en mémoire d'Adolphe Coquet, M. François Coquet, avocat et docteur en droit, a créé, personnellement et en souvenir de son cousin, un prix consistant en une médaille de vermeil devant être délivrée tous les ans à un contremaître du bâtiment.

Pour la première fois, cette fondation prend place dans notre palmarès.

Mme veuve Monvenoux, désirant assurer perpétuellement le souvenir de son époux, Auguste Monvenoux, a fondé une médaille de vermeil pour un concours d'archéologie ouvert tous les ans par notre Société.

Nos remerciements sont allés à celle qui a le culte du souvenir pour celui qui fut pour nous un excellent confrère et ami.

Enfin, Messieurs, nous avons encore à enregistrer une dernière fondation, celle-là faite en dehors de nos membres ou des héritiers de nos sociétaires décédés.

Les enfants de René Délogé, de son vivant entrepreneur de ferblanterie, zinguerie et plomberie, à Lyon, impressionnés par le côté moral de nos récompenses ouvrières, ont voulu y participer en créant aussi une fondation en souvenir de celui qu'ils ont perdu.

Cette fondation, consistant en une médaille de vermeil à délivrer tous les deux ans et autant que possible à un ouvrier ferblantier, zingueur, plombier ou couvreur, a été acceptée par nous avec plaisir.

Elle commence, en quelque sorte, le complément de notre œuvre, car, ne trouvez-vous pas qu'il appartient au monde des constructeurs de coopérer à nos efforts dans cette fête des récompenses aux ouvriers du Bâtiment?

Au nom de notre Société, et personnellement, je remercie les donateurs. Leur fondation et leur nom seront inscrits sur notre Livre d'or.

J'adresse nos remerciements au Conseil général du Rhône, à la Chambre de Commerce, à M. Rey, de la *Construction Lyonnaise*. Leurs généreuses subventions sont pour nous une collaboration précieuse.

Dans un instant, notre confrère Cahuzac vous fera une causerie sur l'apprentissage. Il y a longtemps qu'il étudie la question et est très documenté sur le sujet.

Plus que jamais, on se préoccupe de cette question de l'apprentissage. L'Etat, nos Sociétés professionnelles, les Chambres syndicales, la Fédération du Bâtiment l'ont mise à l'étude.

Un Congrès spécial va s'ouvrir à Paris, auquel nous serons représentés.

Depuis quelques années, la ville de Lyon subit un arrêt préjudiciable pour l'industrie du bâtiment. A quoi faut-il l'attribuer? Un peu aux impôts et aux taxes de remplacement, un peu à la surproduction dans la construction et beaucoup à la crise économique générale; jusqu'à présent, nos corporations ouvrières se sont à peu près défendues du péril qu'engendrent les grèves.

Souhaitons que le temps soit proche où la reprise des affaires viendra effacer la gêne d'un instant.

Au banquet de la Fédération du Bâtiment, qui a eu lieu le 21 novembre, à la Salle Rameau, M. le maire de Lyon, dans ce superbe langage que nous admirons, nous a entretenus des grands et importants travaux que son administration se propose de faire exécuter.

Comme vous, Messieurs les entrepreneurs, nous désirons voir se réaliser ces promesses et, comme conséquence, la vie et le bien-être se répandre dans cette immense ruche, où travaille, vit et repose la grande famille du Bâtiment.

Ces grands travaux, qui nous intéressent, nous conduiront à l'époque un peu éloignée où pourra se faire cette Exposition universelle dont nous a entretenus M. le maire de Lyon. De son côté, le Syndicat d'initiative, avec un grand zèle, en entretient l'opinion publique.

M. le maire émet l'idée que cette exposition s'élève au confluent du Rhône et de la Saône. L'idée est heureuse et combien un palais d'exposition, construit intelligemment et avec art, dans ces parages, au pied du coteau si pittoresque de Sainte-Foy, laisserait de côté toutes les expositions faites à ce jour.

La Société Académique d'Architecture avait bien compris la beauté du site quand elle a donné, comme programme de concours, cette année, un établissement à construire au confluent du Rhône et de la Saône.

Mesdames, Messieurs, je termine et vais donner la parole à notre secrétaire général pour la lecture du palmarès.

Que ceux qui ne seront pas appelés n'en aient aucun découragement. Le jour viendra où leurs efforts et leur travail seront récompensés.

En terminant, au nom de la Société Académique d'Architecture, j'adresse à nos invités, aux représentants de M. le Préfet du Rhône et de M. le Maire de Lyon, à M. le Président du Conseil général, au représentant de M. le Président de la Chambre de Commerce, à M. le Président du Syndicat des Architectes du Rhône, à M. le Président de l'Union architecturale, à M. le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, nos sincères remerciements pour être venus honorer par leur présence cette fête annuelle de l'Art et du Travail réunis dans une même idée moralisatrice.

#### ALLOCUTION DE M. PÉTAVID

Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est un bien vif plaisir que j'éprouve en assistant à cette belle fête, que l'on peut appeler « Fête des Récompenses du travail », non seulement du travail de mise en œuvre de nos ouvriers et contremaîtres, mais encore du travail intellectuel de vos jeunes élèves, pour développer leurs connaissances dans l'archéologie, l'architecture, la décoration et dans tous les arts nécessaires à former le grand « Art de bâtir », et aussi, du travail aux divers cours des écoles du soir, suivis par nos apprentis et jeunes ouvriers, où, après le rude labeur de leur journée, ils viennent apprendre pour se perfectionner dans leurs diverses professions.

Ils sont bien méritants, ceux que vous récompensez, ils montrent qu'ils sont de véritables travailleurs, toujours avides de mieux faire; aussi, Messieurs, lorsqu'il y a longtemps déjà, votre vénéré Président fit instituer dans votre admirable Société cette fête des récompenses, il fit une œuvre sociale entre toutes.

Combien déjà de contremaîtres et ouvriers, nos modestes collaborateurs, ont obtenu de vos récompenses! Ils sont nombreux, et je suis persuadé que ceux qui ont été récompensés, comme ceux qui le seront tout à l'heure, gardent précieusement ces médailles, pour les montrer à leurs enfants et les engager à suivre leurs traces, en leur disant: « Voilà la récompense que j'ai obtenue de la Société Académique d'Architecture de Lyon, après de nombreuses années de travail, en collaborant avec mon patron à édifier les œuvres de nos architectes lyonnais, cette récompense a été un grand honneur pour moi, en même temps qu'un encouragement à toujours mieux faire; travaillez, mes enfants, suivez l'exemple de votre père, afin qu'un jour vous puissiez, vous aussi, recevoir la récompense de votre travail et de votre dévouement. »

Aussi, Messieurs, permettez au Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, au nom de tous ses collègues et au nom des contremaîtres et ouvriers que vous avez déjà récompensés, et au nom de ceux que vous allez récompenser aujourd'hui, d'adresser ses remerciements les plus sincères à votre grande Société Académique d'Architecture, et tout particulièrement à votre distingué et vénéré Président, qui fut l'initiateur parmi vous de cette grande œuvre.

En créant ces récompenses, vous avez élevé le niveau moral de nos modestes collaborateurs, qu'ils soient contremaitres, qu'ils soient ouvriers; c'est pour cela, Messieurs, que je vous prie d'agréer ici tous nos sentiments de gratitude et de reconnaissance.

Je termine, Messieurs, en ayant le ferme espoir que les dévouements deviendront toujours plus nombreux parmi nos collaborateurs et que, par contre, aussi, le nombre de vos récompenses augmentera.

C'est cet espoir que nous désirerions tous voir se réaliser dans l'avenir, par la bonne harmonie qui doit exister, je ne dirai pas entre le travail et le capital, comme on dit vulgairement, mais je dirai entre ouvriers et patrons, qui sont tous des travailleurs assumant une plus ou moins grande responsabilité.

Le jour où nous aurons réussi à créer cette harmonie si nécessaire à la vie industrielle du bâtiment nous aurons créé une autre grande œuvre sociale. Puisse ce vœu se réaliser au plus tôt!

## PALMARÈS

### Prix de Fondations

(distribués en 1908)

#### FONDATION EDOUARD BISSUEL

Prix fondé par notre éminent confrère et ancien président M. BISSUEL et destiné à l'élève de l'École des Beaux-Arts de Lyon, section d'Architecture, qui, pendant le courant de l'année, s'est fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité.

Prix : *Médaille de vermeil* : M. NEGRI, Jean.

#### Concours de la Société

##### ARCHITECTURE

Sujet du Concours : *Un restaurant d'été au confluent du Rhône et de la Saône.*

1<sup>er</sup> Prix : *Médaille d'or*, 150 francs offerts par la Société, et un ouvrage d'art offert par le Ministère des Beaux-Arts, M. BALP, Pierre, élève de l'atelier Huguot.

2<sup>e</sup> Prix, *ex-æquo* : *Médaille de vermeil*, 100 francs offerts par le journal *la Construction Lyonnaise*, et un ouvrage d'art du Ministère des Beaux-Arts, M. DURET, François, élève de l'École des Beaux-Arts.

*Médaille de vermeil*, 100 francs offerts par la Chambre de Commerce, et un ouvrage d'art, remis en souvenir de Gaspard George, M. P. PICENA, élève de M. Bonifassy, architecte à Nice.

3<sup>e</sup> Prix : *Médaille d'argent* offerte par l'Association Provinciale des Architectes Français, 50 francs offerts par la Société, et un ouvrage d'art, don de Mme veuve MONVENOUX, M. ROSSET, Ange, élève de M. Desplagnes.

Mention honorable : *Médaille de bronze* et une gravure de Séon, d'après un dessin de Gaspard André, M. CAMPAN, Marius, élève de M. Rostagnat.

##### ARCHÉOLOGIE

Sujet du Concours : *Relevés complets de l'ancien hôtel François d'Estaing.*

Vu l'importance de ce concours, la Société avait accordé deux ans aux concurrents pour la remise de leurs relevés.

1<sup>er</sup> prix : *Médaille d'or*, 250 francs, dont 200 francs offerts par la Société et 50 francs par la Chambre de Commerce, un ouvrage d'art du Ministère des Beaux-Arts et un opuscule de Viollet-le-Duc, *La Cité de Carcassonne*, souvenir de M. Jamot, rapporteur de la Commission, M. TRÉVOUX, Georges, élève de M. Cahuzac.

2<sup>e</sup> prix : *Médaille de vermeil*, 150 francs, dont 100 francs offerts par la Société et 50 francs par le Conseil général, une gravure de Séon, d'après un dessin de Gaspard André, et un exemplaire de *l'Inventaire du Vieux-Lyon*, souvenir de l'auteur, M. LAY, Mathieu, élève de M. Méhu, architecte à Villefranche.

3<sup>e</sup> prix : *Médaille de bronze*, 50 francs offerts par le Conseil général, et une gravure de Séon, d'après un dessin de Gaspard André, M. BERNARD DE LA BUSSIÈRE, élève de M. Le Nail.

##### ART DÉCORATIF

Sujet du Concours : *Ameublement pour une Salle de Restaurant.*

Pas de premier ni de second prix.

3<sup>e</sup> prix : *Médaille d'argent* et 50 francs offerts par le Conseil général, M. GAUTHIER, Camille, dessinateur chez M. Guinochet, tapissier-décorateur.

##### ART INDUSTRIEL

Sujet du Concours : *Composition décorative pouvant servir à l'ornement d'un restaurant; le motif est laissé au choix des concurrents.*

1<sup>er</sup> prix : *Un service de table vieille faïence, avec surtout en métal.*

*Médaille de vermeil* (fondation Henri Despierre), 100 francs offerts par la Chambre de Commerce, et la gravure de Séon, M. WETTERWALD, élève de M. Cahuzac.

2<sup>e</sup> prix : *Un dessin de vitrail, sujet : Une scène de chasse au cerf.*

*Médaille d'argent* et 50 francs offerts par le Conseil Général,

M. DESROCHES, Joannès-Francois, dessinateur chez MM. Maugier et Guillermin.

3<sup>e</sup> prix : *Un projet de vitrail avec enroulement de fleurs et de feuilles de capucines, Médaille de bronze* et 50 francs offerts par la Chambre de Commerce, M. COMBET, Marius, dessinateur chez MM. Revol et Rigard.

### Récompenses aux Contremaitres et Ouvriers du Bâtiment

#### FONDATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

*Médaille d'or* : M. PITANCE, Louis, contremaitre maçon, né à Royères (Creuse), le 9 janvier 1864. Entré comme ouvrier, puis contremaitre, chez MM. Taton frères, actuellement Planchat, entrepreneur de maçonnerie, depuis le 15 avril 1890 (18 ans de service).

*Médaille de vermeil*, PERRET, Simon, contremaitre menuisier, né à Romanèche (Saône-et-Loire), le 24 juin 1863. Entré chez M. Biorret, entrepreneur de menuiserie, le 24 juin 1893, Perret, ouvrier très intelligent et d'une grande honnêteté, a déjà été récompensé par la Société; il a obtenu, en 1904, une médaille d'argent de la Chambre de Commerce. Depuis cette époque, il a continué son service et y a déployé, comme contremaitre d'atelier, de grandes qualités (15 ans de services).

*Médaille de vermeil*, NORMAND, Alexandre, ouvrier menuisier, né à Toulon (Var), le 17 mars 1849, demeurant 9, rue Voltaire, à Oullins. Entré chez MM. Cochet frères, entrepreneurs de menuiserie à Oullins, en février 1873 (35 ans de services).

*Médaille d'argent* : CHENEVAL, François, ouvrier plâtrier, né à Mieussy, canton de Taninge (Haute-Savoie), le 6 septembre 1843. Entré chez M. Tauty, actuellement les fils Tauty, entrepreneur de plâtrerie et peinture (30 ans de service).

*Médaille d'argent* : CHAIZE, Henri, contremaitre maçon, né à Royères (Creuse), le 15 août 1872. Il est entré dans la maison Rouchon frères, actuellement Paul Rouchon et Desseaux frères, entrepreneurs de maçonnerie, où il est contremaitre intelligent, actif et honnête (15 ans de service).

*Médaille d'argent*, PROST, Jean, ouvrier menuisier, né à Belligny (Ain), le 18 juillet 1868. Entré chez M. Biorret, entrepreneur de menuiserie, Prost s'est révélé excellent ouvrier et peut servir d'exemple à ses collègues. Elevé par l'Assistance publique, c'est à son travail et à son mérite seuls qu'il doit la modeste position qu'il occupe aujourd'hui (14 ans de service).

#### FONDATION JOURNOUD

*Médaille de vermeil*, PIATTE, François, contremaitre maçon, né à Pérat-le-Château (Haute-Vienne), le 26 mars 1856. Entré chez M. Claudius Pétavit, entrepreneur de maçonnerie, en 1881, ouvrier, puis contremaitre (27 ans de service).

#### FONDATION FRÉDÉRIC BENOIT

*Médaille de vermeil*, GAILLARD, François, contremaitre fumiste, né à Lyon le 23 janvier 1859. Après avoir fait son apprentissage dans la maison Doucet, il est entré, en 1878, dans les ateliers de M. Martin, constructeur fumiste. Ouvrier, puis contremaitre dans cette maison (30 ans de service).

#### FONDATION CLAUDIUS PORTE

*Médaille de vermeil*, MALLET, Léopold-Marie, contremaitre cimentier, né à Mérinchal, canton de Crocy (Creuse), le 27 février 1865. Entré comme apprenti, en 1879, chez M. Poncet. Illettré, il apprend à lire et à écrire au régiment. En 1897, il entre chez M. Jamot, applicateur de ciment. Ouvrier, chef de chaniter, puis contremaitre (11 ans de service).

#### FONDATION PUIPIER

*Médaille de vermeil*, LARDY, Jean-Baptiste, contremaitre maçon, né à La Chapelle-Saint-Martial, canton de Pontarion (Creuse), le 26 septembre 1869, demeurant à Ecully (Rhône). Entré, en 1882, chez MM. Courty et fils, entrepreneurs de maçonnerie à Ecully. Manœuvre, ouvrier, puis contremaitre (26 ans de service).

#### FONDATION FRANÇOIS COQUET

Faite en souvenir de son parent, Adolphe Coquet, architecte (1<sup>re</sup> année).

*Médaille de vermeil*, TARNAUD, François, contremaitre constructeur-fumiste, né à Peyrat-la-Monnière (Creuse), en 1848. Entré en juin 1868 comme manœuvre, puis ouvrier et contremaitre dans la maison Verguin père, puis Verguin fils et actuellement Verguin petit-fils et fils, entrepreneurs constructeurs-fumistes. Tarnaud est un contremaitre ayant de l'initiative (40 ans de service).

#### FONDATION DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

*Médaille de vermeil*, BATIME, Baptiste, contremaitre maçon né à Beaumont, canton d'Eymoutier (Haute-Vienne), le 18 mars 1864. Entré en 1879 comme manœuvre chez MM. Bellart et Cie, il n'a jamais quitté cette maison; actuellement, il est chez M. Thaïte, entrepreneur de maçonnerie. Successivement manœuvre, ouvrier et contremaitre. (29 ans de service).

*Médaille de vermeil*, CHARBONNEAU, Auguste, ouvrier charpentier, né à Saint-Nazaire-en-Royans (Drôme), le 17 octobre 1861. Entré chez M. Grépat, entrepreneur de charpente, en avril 1881 (17 ans de service).

*Médaille de vermeil*, COUEGNAS, Maurice, contremaître maçon, né à Beaumont, canton d'Eymoutier (Haute-Vienne), le 5 avril 1864. Entré en 1880 chez MM. Taton frères, entrepreneurs de maçonnerie, actuellement Planchat. Manœuvre, puis ouvrier et contremaître (28 ans de service).

*Médaille d'argent*, BOULANGER, Nicolas, couvreur, né à Nevers (Nièvre), le 29 septembre 1858. Entré en 1884 chez M. Boulanger, puis Pablon et Perrault, actuellement Pablon, couvreur (24 ans de service).

*Médaille d'argent*, VIOLET, Marie, ouvrier menuisier, né à Seyssel (Haute-Savoie), le 21 novembre 1844. Entré chez MM. Sage frères, entrepreneurs de menuiserie, impasse Giré, le 2 septembre 1882 (26 ans de service).

*Médaille d'argent*, TOUNY, Auguste, ouvrier plâtrier, né à Hautefaye, canton de Royerés (Créuse), le 8 décembre 1863. Entré chez M. Tauty actuellement les fils Tauty (25 ans de service).

#### FONDATION DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS

*Médaille d'argent*, SABATON, André, contremaître carreleur, né à Viviers (Ardèche), le 30 mars 1866. Entré en 1891 chez MM. Gorini et Besset, spécialistes de carreaux en ciment comprimé. (17 ans de service).

*Médaille d'argent*, CONVERS, Alphonse, chef ouvrier menuisier, né à Champagnol (Saône-et-Loire), le 5 juin 1873. Entré le 5 juin 1895 chez M. Basso, entrepreneur de menuiserie, actuellement M. Martin (13 ans de service).

*Médaille d'argent*, BOURRET, Henri-Joseph, ouvrier menuisier, né à Tain (Drôme), le 10 mars 1860. Entré aux chantiers du P.-L.-M. en 1889 il passe, en 1894, chez M. Boidevésy, entrepreneur de menuiserie (14 ans de service).

*Médaille d'argent*, ROGET, Gustave, contremaître électricien, né à Lyon, le 29 août 1862. Entré dans la maison Derriard, appareillage et lustrerie en octobre 1894. Actuellement, il est chef des ateliers de la Société française d'appareillage et lustrerie (14 ans de service).

#### Cours de traits de Charpente des Maîtres-Charpentiers

Elève de première année, prix : *Médaille de bronze*, M. MERLE, Elie.

Elève de deuxième année, prix : *Médaille d'argent*, M. BRAULT, Alphonse.

Elève de troisième année, prix : *Médaille de vermeil*, M. DENIS, Gaston.

#### Cours d'apprentis, du Syndicat des Maîtres Serruriers

Elève de première année, prix : *Médaille d'argent*, M. PIZETTA, Jacques.

Elève de deuxième année, prix : *Médaille d'argent*, M. WERNERT, Pierre.

Elève de troisième année, prix : *Médaille de vermeil*, M. GARI-BOLDI, Charles.

#### Ecoles Municipales de Dessin

PREMIÈRE SECTION. — Elèves dessinateurs, architectes, décorateurs, etc.

*Médaille de vermeil* (fondation L. Cahuzac), M. TRÉVOUX, Georges, élève de l'Ecole du Petit-Collège.

*Médaille d'argent* : M. BERNARD, François, élève de l'Ecole du Petit-Collège.

*Médaille de bronze*, M. FARGEAUDOUX, élève de l'Ecole des Brotteaux.

DEUXIÈME SECTION. — Ouvriers de diverses industries se rattachant au Bâtiment.

*Médaille de vermeil*, M. VÉROLLET, Théodore, élève de l'Ecole du Petit-Collège.

*Médaille d'argent*, M. ALARIC, Jean, élève de l'Ecole de la Croix-Rousse.

*Médaille de bronze*, M. RIEUX, Théodore, élève de l'Ecole du Petit-Collège.

*Médaille de bronze* : M. SORDELLET, Auguste, élève de l'Ecole de la Guillotière.

*Mention*, M. CASTELLOTI, Charles, élève de l'Ecole du Petit-Collège.

#### Société d'Enseignement professionnel du Rhône

CONSTRUCTIONS CIVILES. — Professeur : M. Novat.

*Rappel de prix*, M. DESSEAUVÉ, Alexandre, géomètre, *médaille de bronze* en 1907. — *Médaille de bronze*, M. COMBET, Marius, architecte. — *Mention honorable*, M. BRENOT, René, architecte.

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX. — Professeur : M. Novat.

*Médaille de vermeil*, M. MAGNAN, Georges, fabricant. — *Médaille d'argent*, M. GIRARDET, Henri, dessinateur. — *Médaille de bronze*, M. PASQUIER, Charles, surveillant de travaux. — *Mention honorable*, M. VIALLY, Antonin employé.

GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE ET COUPE DES PIERRES. — Professeur : M. Barbier.

*Médaille d'argent*, M. VIALLY, Antonin, employé. — *Médaille de*

*bronze*, M. RISPAL, Pierre, employé. — *Mention honorable*, M. BAROU, Joseph, employé géomètre.

DESSIN POUR LES MENUISIERS ET LES ÉBÉNISTES (1<sup>re</sup> ANNÉE).

Professeur : M. Delamaison.

*Médaille de bronze*, M. VOUILLOU, Marcel, menuisier. — 1<sup>re</sup> *Mention honorable*, M. CHABOT, Joseph, menuisier. — 2<sup>e</sup> *Mention honorable*, M. GUINETON, Tony, menuisier. — 3<sup>e</sup> *Mention honorable*, M. OTTINA, Jean, menuisier.

DESSIN POUR LES MENUISIERS ET LES ÉBÉNISTES (2<sup>e</sup> ANNÉE).

Professeurs : M. Moyroud, menuisier ; M. Delamaison, ébéniste.

MENUISIERS. — *Médaille d'argent*, M. COLLET, Jean, menuisier. — *Médaille de bronze*, M. LAMOUR, Léon, menuisier. — 1<sup>re</sup> *Mention honorable*, M. BOISDEVESY, Antoine, menuisier. — 2<sup>e</sup> *Mention honorable*, M. GOJAT, François, menuisier.

ÉBÉNISTES. — *Médaille d'argent*, M. CHARPIER, Jean, ébéniste. — *Médaille de bronze*, M. TOUPET, Jules, sculpteur. — *Mentions honorables*, M. SUBLET, ébéniste ; M. VINCENT, Adolphe, ébéniste.

EPLURES AU CORDEAU. — Professeur : M. Moyroud.

*Rappel de prix* : M. LAGADEC, Paul, menuisier, *médaille de vermeil* en 1907. — *Médaille de vermeil*, M. PARDON, Jean, menuisier. — *Médaille d'argent*, M. LAMOUR, Léon, menuisier. — *Mentions honorables*, M. BOUCHET, Charles, menuisier ; M. PERROT, François, menuisier.

DESSIN POUR LES SERRURIERS (2<sup>e</sup> ANNÉE). — Professeur : M. Guigard.

*Médaille de vermeil*, M. PACCOD, Tony, serrurier. — *Médaille d'argent*, M. ORARD, Louis, serrurier. — *Médaille de bronze*, M. PERRIER, Louis, serrurier. — 1<sup>re</sup> *Mentions honorables*, M. FRANDON, Claudius, serrurier ; M. BOURG, Régis, serrurier. — 2<sup>e</sup> *Mentions honorables*, M. BOURRET, Jean, serrurier ; M. DUFOUR, François, serrurier.

ORNEMENT AU MARTEAU. — Professeur, M. Barioz.

*Médaille de vermeil*, M. BONINI, Jean, serrurier. — *Médaille d'argent*, M. PAYSANT, François, serrurier. — *Médaille de bronze*, M. ROUSSILLON, Louis, serrurier. — *Mentions honorables*, M. PACCOD, Tony, serrurier ; M. TRAVERSE, Paul, employé ; M. PITRAT, Joseph, serrurier.

DESSIN POUR LES FERBLANTIERS, TOLIER, ETC. — Professeur :

M. Ganiviati.

*Médaille d'argent*, M. VERNOCHE, Joseph, ferblantier. — *Médailles de bronze*, M. CAYRON, François, ferblantier. — *Mentions honorables*, M. BRUEL, Emile, tôlier ; M. LEGAY, Pierre, tôlier.

## BANQUET

La séance de distribution des récompenses était suivie, suivant l'usage, d'un banquet offert par les membres de la Société à leurs invités, dans les salons Maderni.

Cette réunion empruntait un caractère d'importance toute spéciale à la présence, pour la première fois, du Maire de Lyon, qui avait tenu à manifester sa considération pour la Société Académique et sa sympathie à son infatigable président.

Nous ne pouvons malheureusement donner textuellement les divers toasts qui ont été prononcés ; pour ceux que nous sommes obligés de résumer, nous regrettons vivement de ne pouvoir présenter qu'un pâle reflet bien affaibli de la haute et littéraire, de l'allure spirituelle que leur avaient données les brillants orateurs.

TOAST DE M. CL. PORTE

Président de la Société Académique d'Architecture.

Messieurs,

J'ai à vous présenter les excuses de nos membres d'honneur que l'éloignement empêche, à leur grand regret, d'assister à notre fête ; de nos membres correspondants, que nous serions heureux de voir en plus grand nombre à nos côtés ; de M. Jean, président du Tribunal civil ; de M. Pradel, président du Tribunal de commerce ; de M. Isaac, président de la Chambre de commerce ; de MM. Dubreuil, Gabriel Perrin, Duréault et Trévoux, membres de notre Conseil judiciaire ; de M. Garin, président de la Société d'enseignement professionnel du Rhône ; de M. Rey, directeur de la *Construction Lyonnaise*, et enfin, de nos confrères, Edouard Bissuel, Pascalon, Henri Despierre, Richard, Roux-Spitz, Tissot, Garnier, Tixier, Antoine Sainte-Marie-Perrin, Françon et Dubuisson.

Après vous avoir exprimé les regrets, permettez-moi de saluer nos invités présents :

M. Pain, que M. le préfet du Rhône a bien voulu charger de le représenter ; pourrai-je le prier de dire à M. le Préfet combien nous aurions été honorés de sa présence ? Il aurait trouvé parmi



Composition de M. Michel Roux-Spitz



nous des artistes et nous savons qu'il les a en grande estime.

Monsieur le Maire de Lyon, comment lui exprimer la satisfaction que nous cause sa présence ?

Puis-je dire, sans trop de témérité, qu'il est un peu des nôtres ? N'est-il pas, de par nos statuts, notre président d'honneur, bien qu'il semble l'oublier peut-être un peu, en nous laissant anémier dans cette salle humide du Petit-Colège, que beaucoup d'entre nous n'osent plus affronter.

Monsieur le Maire, notre Société est une sélection dans laquelle on peut être certain de rencontrer tous les éléments professionnels et artistiques. Ne craignez pas d'y puiser pour vos commissions ; nous serons toujours heureux de vous offrir notre concours.

Vous avez, Monsieur le Maire, de grands projets. Tous nos vœux sont pour leur réalisation. Notre grande famille du Bâtiment vous en gardera de la reconnaissance.

Faites une réalité de ce beau projet d'exposition au confluent du Rhône et de la Saône, au pied du si pittoresque coteau de Sainte-Foy. Poursuivez cette idée. Lyon a tout ce qu'il faut pour faire grand et beau, et les visiteurs de cette exposition pourront emporter de leur séjour un ineffaçable souvenir. Permettez-moi de formuler le vœu de voir mettre au concours cette exposition. Ce serait là une gigantesque étude, capable de mettre en lumière le talent de nos jeunes architectes. Si je parle de l'éventualité d'un concours, c'est qu'à Lyon, nous n'avons pas été, jusqu'ici, gâtés sous ce rapport. Excusez-moi de demander beaucoup. Je suis arrivé à un âge où il ne peut y avoir rien de personnel. Je pense aux jeunes, à ceux dont les études demandent à ne pas rester stériles.

A vous, Monsieur le Président du Conseil général, je dirai que nous n'oublions pas que c'est grâce à votre obligeante intervention que le département du Rhône nous accorde une subvention nous permettant de récompenser nos concours d'art industriel et d'ouvriers d'art.

Tout en regrettant l'absence de M. le Président de la Chambre de Commerce, je suis heureux de saluer, en la personne de M. Martial Paufigue le délégué désigné pour le représenter.

Monsieur Paufigue, vous n'êtes pas un inconnu pour nous. Faisant appel à d'anciens souvenirs, je vois les nombreux contre-maîtres occupés dans vos chantiers, qui ont été justement récompensés par nous. Nous avons, de notre côté, une dette de reconnaissance envers vous. N'est-ce pas à vous et à votre rapport élogieux, appuyé par M. le président Isaac, que nous devons la subvention accordée par la Chambre de Commerce pour nos concours d'art décoratif. Vous avez voulu aussi vous associer à nos récompenses aux ouvriers du bâtiment par la création d'une médaille d'or destinée à un contre-maître intelligent, moral et ayant l'esprit d'initiative.

A ce vieil ami Billon, président du Syndicat des Architectes du Rhône, un salut confraternel. Sa tâche n'est pas entourée de fleurs, car il a surtout, gardien vigilant, à veiller à la défense des intérêts de notre profession.

Vous, Monsieur Péhu, président de l'Union Architecturale, vous représentez la phalange des jeunes, de ceux qui sont appelés à porter haut le drapeau professionnel.

Amicalement, je salue M. Peiron, l'éminent représentant de notre Conseil judiciaire. Pour le moment, il se repose sous la tente. Qu'il prenne patience ! Au premier jour, il recevra de notre contentieux un questionnaire et il n'aura rien perdu pour attendre.

Et vous, Monsieur Pétaut, le sympathique président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon, votre présence à nos côtés est un gage certain de la bonne harmonie qui règne entre nos Sociétés. Nombreuses sont les questions qui nous sont communes. Celle de l'apprentissage gagnerait à être étudiée par une commission dans laquelle nous pourrions coopérer d'une façon active.

Je salue le directeur de l'Ecole des Beaux-Arts et de notre Ecole régionale d'Architecture. Monsieur Sicard, vous devez être fier du résultat ! Si, à la création, il y a eu des craintes, les succès obtenus ces derniers temps les ont vite dissipées. Pouvaient-ils en être autrement, avec les professeurs, savants et artistes, qui servent de guides aux nombreux élèves fréquentant nos ateliers lyonnais ?

Je salue M. Lang, l'éminent directeur de l'Enseignement professionnel du Rhône. Il a beaucoup de sympathie parmi nous et c'est toujours avec plaisir que nous le voyons prendre part à notre fête.

Si je regrette de ne pas voir M. Rey, je suis heureux de rencontrer M. Théodore, rédacteur en chef de cette très intéressante *Construction Lyonnaise*, journal spécial qui, sans réclame, s'est créé une situation de premier ordre.

En terminant, Messieurs, laissez-moi adresser à la mémoire de notre président honoraire, Gaspard George, un souvenir ému. Architecte de talent, fin lettré et savant archéologue, tous ceux de nous qui l'ont approché se rappelleront longtemps sa figure spirituelle et aimable.

Je tiens enfin à saluer les nouveaux venus, MM. Joseph Bissuel,

Joannès Bourbon, Jean Burel, Le Nail, Mortamet et Paul Porte. C'est avec plaisir que nos rangs se sont ouverts pour leur faire une place. Espérons que leur exemple sera suivi par d'autres jeunes confrères, à qui nous ferons bon accueil.

Messieurs, les jours de notre bureau sont comptés ; chacun de nous doit apporter, et à tour de rôle, son activité et son zèle à l'administration de notre Compagnie.

Le 3 décembre, une assemblée générale statutaire a renouvelé notre bureau et appelé à la présidence de notre Société mon excellent confrère et ami Laurent Cahuzac.

Avant de rentrer dans le rang, permettez-moi de lever mon verre et porter un toast à notre président d'honneur, M. le maire de Lyon, à tous nos invités, à vous, mes chers collègues, et au nouveau bureau.

TOAST DE M. ED. HERRIOT

Maire de Lyon.

Je vous demande, Messieurs, dit dès l'abord M. Herriot, la permission de répondre par quelques mots aux paroles aimables que sa bienveillance vient d'inspirer à votre président ; je n'ose plus prononcer une épithète, qui lui va cependant si bien, et dont je l'ai entendu se défendre, quand elle lui a été adressée par son successeur désigné pour la présidence. Je demande donc la permission de l'appeler votre respecté président.

« Je le remercie de m'avoir rappelé ce titre de président d'honneur de votre Société, mais, en même temps, j'avoue que j'en suis infiniment confus. Si ce titre n'impose pas l'obligation d'assister aux séances, je vais néanmoins, aussi souvent que je le puis, dans les réunions auxquelles je suis convié par ces Sociétés, qui représentent vraiment la Cité dans la tradition la plus honorable. Je suis touché de voir que beaucoup de ces Sociétés ont donné ce titre de président d'honneur à celui, quel qu'il soit, qui a la responsabilité des intérêts de la Ville et l'honneur de la représenter. Je reçois cet hommage beaucoup plus pour la Ville que pour moi-même, et je m'efforcerais toujours de le mériter ».

M. Herriot s'engage, avec la collaboration de son architecte en chef, à loger la Société académique dans un des locaux dont il a la disposition ; mais, fait-il remarquer, la salle actuelle des séances ne doit pas être aussi nuisible à la santé qu'on semble le dire, à en juger par l'aspect bien portant qu'il se plaît à constater chez les membres de l'Académie, ce dont il les félicite.

Pour l'Exposition projetée, dont l'idée a été favorablement accueillie, il a songé à utiliser une partie des bâtiments des futurs abattoirs, il espère la mener à bien, avec le concours de l'architecture et de l'entreprise lyonnaise, et considère comme une condition indispensable, pour arriver à ce résultat, d'en écarter les entreprises qui n'appartiennent pas à cette cité et qui ne verraient, dans leur participation, qu'une bonne opération personnelle.

M. Herriot continue : « Je serai heureux d'accorder à l'architecture lyonnaise la part qui lui revient. Votre président, qui est extrêmement fin, m'a demandé d'instituer des concours ; je suis tout à fait de votre avis, mon cher Président ». M. Herriot déclare d'ailleurs qu'il ne peut pas ne pas en être partisan, puisque c'est aux concours qu'il doit les fonctions qu'il occupe dans l'Université. « Les concours, dit-il, sont la garantie de l'honnête homme, de celui qui veut tout devoir à son effort, à son talent, à sa volonté ».

Parlant des grands travaux que l'emprunt de 35 millions va permettre d'entreprendre, M. Herriot regrette la lenteur de l'administration supérieure à donner les visas nécessaires. « On nous presse, dit-il, c'est afin de donner aux bureaux de Paris le temps de paraître étudier les projets. Ce ne sont donc que des formalités de pure forme qui retarderont la mise à exécution de ces travaux ».

« Vous savez, Messieurs, ajoute M. Herriot, avec quelle indiscretion je fais appel à votre concours et à celui de vos confrères ; j'espère que vous ne m'en voudrez pas et que vous pourrez constater qu'il a été tenu compte de vos avis dans le nouveau règlement de voirie : celui qui est encore en vigueur est trop étroit, trop tracassier ; j'essais de vous donner un règlement qui permettra à votre fantaisie de se donner libre carrière ; j'ai souvent constaté — et c'est un reproche qui a maintes fois été adressé à l'aspect de Lyon — il est une qualité qui manque à la ville : le pittoresque dans la construction ; c'est à vous, Messieurs, qu'il appartient, avec les latitudes que vous donnera le nouveau règlement, d'y remédier en nous donnant cette variété, cette élégance dans les constructions où aura à s'exercer votre talent.

« Je suis certain, pour cela, de pouvoir compter sur vous et sur les architectes de l'avenir : je suis de ceux qui ont essayé de vous donner cette Ecole régionale d'Architecture, que M. Dujardin-Beaumetz a bien voulu nous accorder ; je réclame un peu de paternité dans sa fondation.

« Je n'ai pas la sottise de croire que je sais tout : j'accueillerai vos avis avec la plus grande déférence, car je sais qu'ils seront inspirés par votre goût du beau et par votre amour de la cité. »

Après avoir exprimé aux membres de la Société académique d'Architecture ses sentiments à leur égard et tout le désir qu'il a de voir leur profession prospère et honorée, comme le méritent

leur talent et leur dignité professionnelle, M. Herriot achève ainsi :

« Je résumerai ces sentiments dans la santé de celui qui vous est le plus cher, de votre respecté, de votre aimé président. »

M. PAIN succède à M. Herriot en transmettant les regrets du Préfet du Rhône, ainsi que ses sympathies à l'adresse de la Société Académique d'Architecture.

M. Martial PAUFIQUE fait remarquer qu'il est pénible de prononcer une allocution dans l'après-midi, à la distribution des récompenses, et une autre à l'issue de ce banquet, surtout après le discours si remarquable de M. le Maire de Lyon. Mais, délégué par le Président de la Chambre de commerce, il faut bien qu'il réponde quelques mots aux paroles aimables que lui a adressées le Président. Après avoir passé trente ans de sa vie dans le bâtiment, il s'estime heureux d'être le collaborateur de la Société Académique dans ses efforts à récompenser les loyaux serviteurs qu'il a si longtemps vus lui-même à l'œuvre, et il assure qu'il n'éprouvera aucune difficulté à faire maintenir par la Chambre de commerce la subvention qu'elle accorde pour les récompenses.

#### TOAST DE M. L. BILLON

Président du Syndicat des Architectes du Rhône.

Mon cher Collègue, Messieurs et chers Confrères,

Les paroles aimables autant qu'élogieuses que vous venez de prononcer, mon cher Président, s'adressaient plutôt au camarade, à l'ami, qu'au modeste Président du Syndicat des Architectes du Rhône, votre collègue.

Vous avez parlé avec votre cœur, au risque de me faire rougir, je vous en remercie.

Je ferai connaître à nos syndicaux toutes les délicates attentions dont vous avez entouré leur Président et tout le charme qu'il a éprouvé dans vos réunions confraternelles.

Hier, à notre banquet annuel, votre aimable et sympathique délégué a très bien défini, en votre nom, le rôle et le but en général que doivent poursuivre les Associations syndicales ; lui, mieux que tout autre, sait que le Syndicat des Architectes du Rhône n'a aucune attache, aucune ambition académique, et que sa porte est ouverte à tous ceux qui comprennent enfin que le groupement est nécessaire pour être forts dans la défense des intérêts économiques de notre profession.

Vous avez songé à renforcer ce groupement, je vous en remercie et forme des vœux pour que votre successeur poursuive avec succès le même idéal. Il a avec lui la jeunesse, toute l'ardeur et l'amour de votre Société, il était, dès lors, tout désigné pour occuper le poste d'honneur que vous venez de lui confier.

Il n'aura au surplus, pour le bien remplir, qu'à suivre la voie que vous lui avez tracée, ainsi qu'il vous l'a exprimé tout à l'heure.

Avec lui, n'en doutez pas, de beaux jours de gloire et de prospérité vont encore luire pour votre Société.

Que sa modestie s'offusque ou non des félicitations que je lui adresse, peu m'importe, je ne suis ici qu'un interprète, un traducteur des sentiments de tous les membres de notre Syndicat.

Et vous, mon cher Porte, rentrez dans le rang sans vous effacer, continuez-nous encore longtemps, très longtemps, vos bons offices, vos bons conseils et votre dévouement, ne vous dites pas vieux, puisque vous avez une vie heureuse. Les conditions du bonheur auquel l'homme peut aspirer sur cette terre ne sont-elles pas : durer sans vieillir, se sentir jusqu'au bout vivant et entier, conserver dans l'âge mûr ce qu'il y a de meilleur dans la jeunesse, la vivacité de l'esprit et la fraîcheur des sentiments, n'est-ce point un sort digne d'envie ?

A l'Académie, à ses Invités, à ses Présidents.

M. PEIRON, avoué, a accepté avec plaisir l'invitation qui lui était adressée : l'architecture et la jurisprudence, dit-il, ne paraissent guère avoir de points de mitoyenneté ; mais, en raison de ses fonctions de membre du Conseil judiciaire de la Société, dont il reçoit et lit avec intérêt le *Bulletin*, il se préoccupe de tout ce qui touche à l'art de l'architecte et de tous ceux qui exercent cette profession. Dans bien des cas où il est consulté, l'architecte établit le point de fait qui lui permet d'appliquer les règles du droit. Il lève, en terminant, son verre à la Société Académique et à son toujours jeune et respecté président.

M. PÉRU transmet les sentiments de sympathique déférence de l'Union Architecturale, dont il est président, à l'adresse des aînés qui tracent la voie des jeunes et leur enseignent la dignité professionnelle.

M. LANG se félicite de se trouver dans une réunion aussi distinguée ; il remercie le sympathique président de l'y avoir convié ; il remercie également M. Cahuzac de son intéressante conférence, qui ne pouvait le laisser indifférent, lui qui, de par ses fonctions, s'occupe de façon active de l'enseignement professionnel. Au doge de Gênes qu'il recevait à Versailles, Louis XIV demandait ce qui, au milieu de toutes les splendeurs, l'avait le plus étonné : « Sire, c'est de m'y voir », répondait le doge. Je me garderais bien, ajoutait M. Lang, de me comparer au premier magistrat de la République de Gênes ; je ne puis cependant ne pas m'étonner de me trouver parmi vous, car je dois avouer que j'ai horreur des architectes ; si je meurs de la maladie de la pierre, ce ne sera pas de la pierre de taille, et cependant j'ai fait un cours de stéréotomie ; je me souviens même d'y avoir eu pour élève M. Pétavitt. J'ai même accouché d'une conférence à l'une de vos séances solennelles de distribution des récompenses : il est vrai que je n'étais pas le père de l'enfant ; c'est mon ami Rogniat qui m'en avait fourni les éléments, je n'étais qu'un geai, paré des plumes de Rogniat, aussi je n'ai jamais tant eu d'applaudissements. Si je n'aime pas les architectes, jugez si j'ai pour cela de bonnes raisons : pour une petite réparation à la Martinière, je vois arriver l'architecte escorté de son cortège d'entrepreneurs et d'ouvriers : les travaux ont duré un mois ; vous dire ce que j'ai trouvé ce mois long ! il a même fallu, pour placer un échafaudage, laisser ouverte pendant des heures la fenêtre de mon cabinet ; du coup, j'ai attrapé un refroidissement ; étonnez-vous, après cela, que j'aie pris les architectes *en grippe* !

Mais si je n'aime pas la profession, j'ai cependant, pour ceux qui l'exercent, beaucoup d'amitié et d'estime, et j'en veux donner la preuve en levant mon verre à la Société académique d'Architecture et à son très dévoué président, M. Porte.

#### TOAST DE M. PÉTAVIT

Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

Messieurs,

En assistant ce soir au banquet qui termine si dignement votre belle fête des récompenses, et auquel vous m'avez fait l'honneur de m'inviter, j'aurais bien voulu ne pas prendre la parole après les orateurs éloquents que vous venez d'entendre, mais, réfléchissant bien, je me suis dit que Noblesse oblige et que le Président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs aurait failli à tous ses devoirs.

Je ne vous ferai pas un discours, car ni mon éloquence, et encore moins mon inexpérience de la parole ne me le permettent.

Aussi me bornerai-je à vous adresser l'assurance de toute ma gratitude et de ma reconnaissance pour l'accueil si sympathique et si amical que j'ai reçu parmi les membres de votre grande et belle Société.

C'est un honneur que je dois à mes collègues, qui ont bien voulu me confier la mission délicate et quelquefois difficile de Président, mais qui me procure le plaisir d'être au milieu de vous aujourd'hui.

Comme je le disais il y a quelques jours, vous pouvez être assurés, Messieurs et chers Maîtres, que vous trouverez toujours parmi les nombreux membres de notre Syndicat, des collaborateurs aussi éclairés que dévoués pour concourir à l'édification de vos œuvres, et que tous leurs efforts tendront à mériter votre confiance.

C'est dans cet espoir que je lève mon verre à la santé et en l'honneur de votre distingué et vénéré Président, M. Porte, qui, après une carrière bien remplie, quitte la présidence de votre Société, mais dont le cœur, j'en suis certain, reste parmi vous, en l'honneur de votre nouveau Président, M. Cahuzac.

Et permettez-moi, Messieurs, de boire au développement toujours croissant et à la grandeur de la Société Académique d'Architecture de Lyon, et à la santé et à la prospérité de tous ses membres.

#### TOAST DE M. THÉODORE

Administrateur de la Construction Lyonnaise.

Monsieur le Président, Messieurs, La bienveillance que vous témoignez à la *Construction Lyonnaise*, et qui vaut à son administrateur l'honneur d'être des vôtres aujourd'hui, lui confère l'agréable obligation de vous remercier et, en même temps, de vous transmettre les regrets de M. A. Rey, qui, assez souffrant, n'a pu venir, par sa présence, affirmer toutes ses sympathies à la Société académique et à son très aimable président, que nous nous honorons de regarder comme un ami de longue date.

Nous sommes heureux, Messieurs, que cette fête des récompenses où, dans une œuvre commune, se trouvent associées la Société académique d'Architecture et la Chambre syndicale des Entrepreneurs, soit pour nous une occasion de participer, dans une trop faible mesure, au double but si élevé d'émulation professionnelle chez les jeunes architectes, d'encouragement au savoir technique et à la longue fidélité chez les collaborateurs, des entrepreneurs.

On ne saurait trop vous seconder dans cette voie frayée depuis nombre d'années par votre si estimé président, et c'est pour moi

un très vif plaisir d'être accueilli, en cette occasion, un peu au titre de collaborateur et surtout d'ami.

Et, d'ailleurs, si les hasards de l'existence, plus peut-être que la vocation, ont fait de moi un imprimeur, je puis vous dire que, dès ma jeunesse, votre profession me séduisait — peut-être était-ce influence du voisinage : un architecte habitait la même maison que ma famille et nous avions avec lui quelques relations — et les œuvres d'architecture ont toujours appelé et retenu mon attention : bien que n'ayant point poursuivi cette carrière, je me sens parmi vous — votre aimable sympathie y aidant — tout à fait à mon aise.

Imprimeur de profession, je suis ici à titre de rédacteur d'un journal d'architecture, et il est probable que si j'avais été architecte, j'aurais fait tout comme la plupart d'entre vous, Messieurs, à qui il est si difficile — soit dit sans reproche — d'arracher une description écrite de vos œuvres. Il est vrai aussi d'ajouter que, quand les architectes deviennent écrivains, il ne le sont pas à moitié et ont nom Clair Tisseur, Gaspard André et, plus près de nous, Rogniat, Chomel, Naquin de Lippens, Françon, Antoine Sainte-Marie-Perrin.

Soyez indulgents, Messieurs, pour ce sentiment qui me fait rechercher parmi vous des collaborations qui permettraient à vos jeunes confrères de profiter de votre expérience.

En tout cas, de quelque nature qu'elles soient, les notes ou communications que vous voudrez bien faire en plus grand nombre possible à *la Construction Lyonnaise* y trouveront toujours le meilleur accueil et la plus large place.

Et maintenant, en terminant, qu'il me soit permis de rendre hommage à l'activité féconde de votre si estimé président, que je salue au moment où le règlement inflexible lui fait quitter un poste qu'il a si dignement occupé.

Sous la direction de son distingué successeur, la Société académique d'architecture ne peut manquer de continuer à remplir le rôle important pour votre profession qu'elle s'est assigné.

C'est à sa prospérité, à la réalisation de toute son œuvre, à la belle profession d'architecte, à M. le président Porte et à vous tous, Messieurs, que je lève mon verre.

## NOS MAÎTRES BRONZIERS

La crise de l'apprentissage, faut-il le dire encore ? est, depuis quelques années, l'objet de chaudes discussions dans les divers Congrès et de savantes dissertations dans des journaux spéciaux. Des idées plus ou moins pratiques éclosent à la douzaine, et il est à peine besoin de dire que les plus intraitables théoriciens, ceux qui dissertent sur la question avec le plus de confiance et d'autorité sont ceux que ni leurs situations, ni leurs travaux ne semblent désigner pour cette mission.

À côté de ceux qui parlent, nous avons heureusement ceux qui agissent, ceux qui veulent que leur art ne meure pas, par suite du manque d'ouvriers capables, et qui arriveront, par une lutte énergique et intelligente, à parer à la crise actuelle.

C'est ainsi que les maîtres bronziens de Lyon, dans leur séance du 29 avril 1908, ont pris l'engagement de créer, aux frais de leur groupement syndical, un cours d'enseignement technique qui aura lieu pendant une demi-journée par semaine, prise sur les heures de travail : par une ingénieuse combinaison, ils assurent, en outre, un petit pécule à l'ouvrier qui aura terminé son apprentissage.

Nous applaudissons sincèrement à cette décision : elle ne peut qu'assurer la prospérité d'une industrie d'art qui grandit tous les jours et dont le renom, dépassant les limites de la région lyonnaise, s'est répandu, en même temps que les belles œuvres dont il n'est que la conséquence, en France et à l'étranger.

Aussi bien, l'initiative prise par les maîtres bronziens n'a rien qui doive nous surprendre. Le groupe qu'il constitue à la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon a à sa tête un « spécialiste de l'apprentissage », M. Berlie. M. Berlie a présidé, l'an dernier, au Congrès de Bordeaux, la section qui a étudié les moyens propres à faire revivre l'apprentissage en France. Il l'a fait avec une grande autorité, et il a, après le Congrès, continué à défendre *unquibus et rostro* les idées qui lui sont chères, parce qu'elles sont chez lui le résultat

d'une conviction déterminée par l'étude et l'expérience. Le *Bulletin Fédéral* a dû, à ce sujet, soutenir avec d'autres organes du bâtiment une ardente polémique, dont nous citerons, parce qu'elle la résume, la lettre suivante, adressée à M. Stanislas Ferrand, directeur du journal *le Bâtiment* :

Lyon, le 4 octobre 1907.

Monsieur le Directeur,

Je viens de lire, dans le numéro du 29 septembre, la lettre indignée de M. Kula et votre appréciation qui lui fait suite.

M. Kula, dites-vous, est un apôtre, nous n'en disconvenons pas, c'est même certain, d'après le ton de cette lettre, car un apôtre a dans son œuvre particulière, une foi vive... et les paroles aussi.

M. Kula pose, en principe, que tous ses collègues de Paris et tous les congressistes de Bordeaux ont une mentalité spéciale, qui résulte de leur ignorance, et il ajoute qu'il aurait voulu avoir l'autorité et le sang-froid nécessaires pour les flétrir en une réunion plénière.

Nous ne voulons pas porter atteinte à la mentalité de M. Kula ; cette mentalité l'a amené à faire une œuvre utile, nous ne pouvons que l'en féliciter, mais son œuvre est-elle applicable dans toutes nos villes et bourgades de France ?

Nous répondrons : non !

Tous nos collègues ont compris l'importance de l'apprentissage ; de nombreuses Chambres syndicales ont élaboré des rapports très étudiés sur ce sujet ; de ces rapports, il résulte que le but à atteindre est celui qui peut permettre, dans toutes les localités, quelles que soient les ressources dont disposent les entrepreneurs ou industriels, la formation d'ouvriers.

Or, si nous lisons les rapports de M. Kula, nous constatons que, dans son école modèle des Epinettes, l'apprentissage représente 600 francs de dépense par élève.

Dans combien de villes pourra-t-on trouver les ressources nécessaires pour créer une pareille école ? Faudra-t-il recourir à une loi pour imposer cette nouvelle charge ? C'est ce que nous fait prévoir M. Kula.

Nous retomberons alors dans la réglementation à outrance qui, actuellement, est la cause première de la pénurie d'apprentis dont nous souffrons.

Revoyez et modifiez la loi du 30 mars 1900 dont l'économie est d'interdire à tous les industriels qui ont des apprentis de faire faire à leurs adultes plus de dix heures par jour, et vous verrez revivre l'apprentissage.

Cette modification suffirait-elle ? Non, il faut que nos Chambres syndicales s'imposent les sacrifices nécessaires pour créer un enseignement professionnel approprié, dans son organisation, à la nature particulière de chaque industrie, comme cela se fait déjà dans de nombreuses corporations lyonnaises, mais en leur laissant la liberté d'organiser l'enseignement selon leurs ressources et leurs besoins.

Je ne puis donc, dussé-je encourir les foudres de M. Kula, qu'approuver la mentalité des entrepreneurs qui ont sagement discuté cette grave question au Congrès de Bordeaux et accepté la rédaction des vœux que vous connaissez.

J'espère, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien publier cette lettre, en réponse de celle de M. Kula, et, dans cette attente, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

C. BERLIE,

Président de la 2<sup>e</sup> Commission du Congrès.  
Président de la Fédération de l'Est et du Sud-Est  
et de la Chambre syndicale de Lyon.

C'est que M. Berlie n'est pas le mons du monde partisan de l'école d'apprentissage. Il y voit des dangers considérables : on y fera des contremaîtres, peut-être, mais pas des ouvriers, et il sera besoin d'un second apprentissage à l'atelier — on y dépensera des sommes considérables (600 francs par élève à l'École des Epinettes, qui est, paraît-il, une école modèle).

Le Congrès International du Bâtiment, qui vient d'avoir lieu à Paris, et où quatorze nations étaient représentées, a partagé cette façon de voir. La 2<sup>e</sup> section, que présidait M. Berlie (nous avons bien raison de dire que c'est un spécialiste), après deux longues séances, émettait entre autres le vœu suivant, qui a été voté à l'unanimité en séance plénière :

B. APPRENTISSAGE. — ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL : 1<sup>er</sup> vœu. —

« 1<sup>o</sup> Que l'apprentissage dans le commerce ou l'industrie soit considéré comme une obligation dont les diverses professions doivent supporter les charges et assurer l'organisation ;

« 2<sup>o</sup> Que les Chambres de Commerce ou Institutions analogues veuillent bien accepter la haute mission de reconstituer l'apprentissage en France et dans tous les pays représentés au Congrès ;

« 3° Que les Gouvernements veuillent bien leur en fournir les moyens par des dispositions législatives nécessaires ».

En attendant que la sanction intervienne, il appartient à l'initiative privée d'agir et d'agir vite. Les maîtres bronziers n'ont pas craint de s'imposer des sacrifices pécuniaires pour parer à la crise. Nous les en félicitons, ainsi que M. Berlie, qui, en même temps que leur groupe, préside avec tant d'active autorité la Fédération des Chambres syndicales du bâtiment et des travaux publics de l'Est et du Sud-Est.

Nous invitons tous les industriels soucieux de leurs devoirs — et de leurs intérêts — à suivre cet exemple, et, pour les faire profiter du travail et de l'expérience de nos bronziers, nous donnons ci-après le règlement que ceux-ci ont élaboré et le type de leur contrat d'apprentissage.

RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LE SYNDICAT DES MAÎTRES BRONZIERS DE LYON  
DANS SA SÉANCE DU 29 AVRIL 1908.

ARTICLE PREMIER. — Pour être admis en apprentissage comme ouvriers bronziers, les enfants doivent être munis du certificat d'études primaires suivant la loi du 23 février 1851 et du 2 novembre 1892.

ART. 2. — Deux mois après l'entrée de l'enfant en apprentissage (ces deux mois considérés comme période d'essai), si le patron ne juge pas les dispositions de l'apprenti suffisantes ou si l'enfant ne se reconnaît pas d'aptitudes pour la profession, les parties auront la faculté de se dégager, sans qu'aucune d'elles puisse prétendre à une indemnité.

Au contraire, si le patron accepte définitivement de se charger de l'éducation professionnelle de l'enfant, un contrat d'apprentissage interviendra entre le chef de l'établissement et les parents, tuteur ou représentant de l'enfant, aux conditions du présent règlement.

ART. 3. — La durée de l'apprentissage est fixée à trois années effectives d'apprentissage réel. La période d'essai de deux mois sera comprise dans la durée effective de trois années d'apprentissage réel.

ART. 4. — Les apprentis seront tenus, à l'expiration des trois années, de compléter la durée effective de l'apprentissage réel, en fournissant une période de temps égale à celle perdue par suite d'absence, de maladie ou de toute autre cause.

ART. 5. — La journée de travail des apprentis sera la même que celle des ouvriers dans la limite de la durée légale et ne pourra excéder dix heures.

ART. 6. — Les apprentis devront observer strictement les règlements des usines ou ateliers auxquels ils appartiendront, ils devront se montrer polis, respectueux et prévenants envers leurs patrons et tout le personnel de la maison où ils travaillent.

Pendant les trois années, indépendamment de l'étude technique et matérielle de la profession, l'apprenti pourra être employé à faire les nettoyages d'outils, les courses nécessaires, sans qu'il puisse, de ce chef, élever aucune réclamation.

Toutefois, le temps pris par ces nettoyages et courses ne pourra excéder une moyenne de douze heures par semaine la première année. Le nettoyage et l'entretien des outils seront seuls exigibles pendant la deuxième et troisième année.

Pendant la première et la deuxième année, l'apprenti sera tenu d'assister chaque semaine au cours professionnel des élèves bronziers. Ce cours aura lieu une demi-journée par semaine et l'apprenti qui y manquera s'exposera à la suppression des avantages énoncés à l'article 8 et, s'il récidive, à être renvoyé.

ART. 7. — Une gratification est accordée, à titre de récompense, aux apprentis et déterminée de la façon suivante :

- De 1 à 2 mois : 0,50 par journée de travail ;
- De 2 à 12 mois : 0,75 par journée de travail ;
- De 12 à 24 mois : 1,25 par journée de travail ;
- De 24 à 36 mois : 1,75 par journée de travail.

ART. 8. — A partir de son admission définitive, cette gratification précédente sera augmentée d'une somme de 0 fr. 25 par journée de travail, qui sera déposée régulièrement par les patrons, toutes les quinzaines, dans la caisse du Syndicat des Bronziers. Ces sommes constitueront un capital, qui sera remis à l'apprenti sous forme de livret de Caisse d'épargne le jour où, ayant terminé son apprentissage, un diplôme en faisant mention lui sera décerné. Dans le cas où, pour une raison quelconque, l'apprenti ne terminerait pas ses trois années d'apprentissage, les sommes produites par la gratification supplémentaire seraient distribuées, par les soins de la Chambre syndicale patronale, sous forme de dons ou récompenses, aux apprentis les plus méritants.

ART. 9. — L'apprenti, à moins de cas de force majeure, est tenu à faire entièrement les années d'apprentissage stipulées à l'article 3 dans la même maison. D'autre part, le patron s'oblige à lui faire enseigner, dans la mesure de ses moyens, les divers travaux exécutés dans sa maison pendant les trois années et dans la spécialité que comporteront ses aptitudes.

ART. 10. — Les apprentis qui se rendraient coupables de paresse,

grossièreté ou mauvaise conduite systématique, ou qui seraient reconnus notoirement incapables, pourront être renvoyés, après avis préalable aux parents, tuteur ou représentant, et perdront tous les avantages énoncés à l'article 8.

En cas de préjudices matériels volontairement causés par un apprenti, les répondants sont civilement responsables du dommage.

ART. 11. — A la fin de l'apprentissage, la Chambre syndicale patronale des Bronziers délivrera, sur la demande des patrons, un diplôme constatant que les apprentis sortant de leurs ateliers ont rempli leurs engagements et suivi les cours organisés. Ce diplôme contiendra, en outre, les points obtenus en dessin et en géométrie.

Ce diplôme sera signé du Président, du Secrétaire et du Patron.

ART. 12. — Les patrons bronziers accepteront de préférence les jeunes ouvriers diplômés par la Chambre syndicale.

ART. 13. — Pour toutes les questions de droit et d'hygiène, les patrons et les apprentis sont dans l'obligation de se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment aux lois du 23 février 1851, 2 novembre 1892 et du 30 mars 1900, ainsi qu'aux règlements d'ateliers.

ART. 14. — Toute difficulté survenant entre les parties sera soumise au Conseil de la Chambre syndicale des Bronziers qui jugera sans appel.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE ÉTABLI EN APPLICATION DU RÈGLEMENT  
DU 29 AVRIL 1908.

L'an mil neuf cent le  
Entre les soussignés :

M , exerçant la profession de fabricant de bronzes,  
d'une part ;

Et M , demeurant à , agissant en qualité  
de (père, mère, tuteur ou représentant), du nommé  
d'autre part ;

Ont été arrêtées les conventions suivantes :

Réception. — ARTICLE PREMIER. — M reçoit aux conditions ci-après, en qualité d'apprenti bronzier, le susnommé né le , actuellement âgé de ans.

Durée de l'apprentissage. — ART. 2. — L'apprentissage aura une durée de trois années effectives.

Période d'essai, admission définitive, contrat. — ART. 3. — Les deux premiers mois sont considérés comme une période d'essai durant laquelle ou à l'expiration de laquelle les parties contractantes pourront se dégager, sans qu'aucune d'elles puisse, de ce fait, prétendre à une indemnité.

Si M déclare alors se charger de l'éducation professionnelle du nommé , son admission deviendra définitive le premier jour du troisième mois qui suivra son entrée ; dans ce cas, les deux premiers mois constituant la période d'essai compteront dans la période effective de l'apprentissage réel.

Le nommé , à moins de cas de force majeure, est tenu à faire entièrement ses années d'apprentissage stipulées aux articles 2 et 4, chez M.

Complément de la durée de l'apprentissage. — ART. 4. — A l'expiration des trois années d'apprentissage, le nommé sera tenu de compléter la durée effective de cette période par une somme de temps égale à celle qu'il aurait perdue par suite d'absences, maladies ou de toute autre cause.

Gratifications. — ART. 5. — M accordera au nommé les gratifications suivantes :

- De 1 à 2 mois : 0 fr. 50 par journée de travail ;
- De 2 à 12 mois : 0 fr. 75 par journée de travail ;
- De 12 à 24 mois : 1 fr. 25 par journée de travail ;
- De 24 à 36 mois : 1 fr. 75 par journée de travail.

A partir de son admission définitive, cette gratification précédente sera augmentée d'une somme de 0 fr. 25 par journée de travail, qui sera déposée régulièrement par M , toutes les quinzaines, dans la caisse du Syndicat des bronziers. Ces sommes constitueront un capital qui sera remis au nommé , sous forme de livret de la Caisse d'épargne le jour où, ayant terminé son apprentissage, un diplôme en faisant mention lui sera décerné. Dans le cas où, pour une raison quelconque, le nommé ne terminerait pas ses trois années d'apprentissage, les sommes produites par la gratification supplémentaire ne lui seraient pas remises et seraient distribuées, par les soins de la Chambre syndicale patronale, sous forme de dons ou de récompenses aux apprentis les plus méritants.

Il en sera de même si le nommé se rendait coupable de paresse, grossièreté ou mauvaise conduite systématique, ou s'il était reconnu notoirement incapable, autant de cas qui seraient un motif de renvoi.

Responsabilité civile. — ART. 9. — En cas de préjudice matériel causé volontairement par le nommé , les parents de l'enfant ou son représentant seront civilement responsables du dommage causé.

Obligations patronales. — ART. 7. — M s'oblige à faire enseigner, dans la mesure de ses moyens, au nommé les divers travaux exécutés dans la spécialité que comporteront

ses aptitudes, pendant la durée effective de trois années. A l'expiration de l'apprentissage, il délivrera au nommé un certificat constatant que ce dernier a rempli ses engagements et terminé son apprentissage.

**Cours d'apprentissage.** — ART. 8. — Pendant la première et la deuxième année, le nommé sera tenu d'assister chaque semaine, pendant une demi-journée, aux cours professionnels des élèves bronziers. Dans le cas où il ne s'y rendrait pas, il s'exposerait à la suppression de sa gratification supplémentaire et, s'il y a récidive, à être renvoyé.

**Diplôme.** — ART. 9. — Sur la demande de M. , la Chambre syndicale des bronziers délivrera, à la fin de son apprentissage, au nommé , un diplôme constatant qu'il a rempli ses engagements et suivi les cours organisés. Ce diplôme contiendra, en outre, les points obtenus en dessin et en géométrie.

**Questions diverses.** — ART. 10. — Pour toutes les questions de droit et d'hygiène, les contractants déclarent se mettre dans l'obligation de se conformer aux lois en vigueur ainsi qu'aux règlements d'atelier.

En outre, toute difficulté survenant entre les parties sera soumise au Conseil de la Chambre syndicale des bronziers, qui jugera sans appel.

ART. 11. — Les droits de timbre et d'enregistrement, doubles droits et amendes, seront à la charge de celle des parties qui aura donné lieu à leur perception.

Paul GONNOT,

Secrétaire de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

## CONCOURS

### LYON

#### SOUS-INSPECTEUR AU SERVICE DE L'ARCHITECTURE

Le mardi 19 janvier, à 9 heures du matin, il sera procédé, à l'hôtel de ville de Lyon, à un concours d'admissibilité à un emploi de sous-inspecteur au service de l'architecture.

Les candidats devront être âgés de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus, et produire leur demande d'inscription le 10 janvier au plus tard.

Le traitement de début est de 2.200 francs.

Le programme a été publié dans le *Bulletin municipal officiel de la ville de Lyon* du 20 décembre dernier.

## NÉCROLOGIE

### Jules DUBUISSON

Nous avons été très vivement peiné, en apprenant, le 16 décembre dernier, le décès de M. Jules Dubuisson, architecte, élève des Ecoles des Beaux-Arts de Lyon et de Paris, ancien prix de Paris.

Né le 24 octobre 1877, à Lyon, où son père, architecte lui-même, a fourni une belle et déjà longue carrière, Jules Dubuisson avait fait ses études au Lycée Ampère jusqu'en 1894, année de son entrée à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, où l'appelaient ses goûts et ses aspirations, et où il obtint, pendant les cinq années qu'il y passa, les plus hautes récompenses dans les classes de principes, les classes d'application de l'architecture et de l'art décoratif et les cours scientifiques, enfin la médaille d'or d'architecture et le deuxième prix de Paris en 1899, un rappel du deuxième prix l'année suivante, et, en 1901, le grand prix de Paris.

Il obtenait, en outre, d'autres prix dans les différents concours spéciaux de la Société Académique d'Architecture, de la Chambre de commerce de notre ville et dans celui donné par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie de Paris, à toutes les Ecoles d'art décoratif de France.

En 1899, il remportait le premier prix dans le concours institué par l'Association Provinciale des Architectes Français, et reçut, à cette occasion, le diplôme de cette Association, la médaille d'or avec bourse de voyage et la médaille d'argent de la Société Centrale des Architectes.

Il fut accompagné dans ses études, à partir de 1894, par

son frère Louis, qui ne se sépara plus de lui et le suivit à Paris, quand il partit comme titulaire de la Bourse d'Etat, et tous deux furent reçus à leur arrivée à l'Ecole nationale et spéciale des Beaux-Arts.

Après trois années d'études dans l'atelier E. Bénard et son passage en première classe à l'Ecole, il rentra à Lyon pour continuer avec son père la pratique de sa profession. Son frère revint se joindre à eux deux ans plus tard, muni du diplôme d'architecte.

Une ère de bonheur et de prospérité parut s'ouvrir à dater de cette époque, pour le père et les deux fils mettant en commun leurs efforts. Quelques études et travaux intéressants, suivis de satisfactions et même de certains légitimes succès, leur permettaient d'espérer en l'avenir, quand une mort prématurée vint briser cette harmonie en arrachant Jules Dubuisson à ses parents, à son frère et à ses nombreux camarades et amis.

En cette douloureuse épreuve, la *Construction Lyonnaise* adresse à M. et Mme Dubuisson et à leur fils ses sincères et bien vives condoléances.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

### PROJETÉS

#### OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

BOUCHES-DU-RHÔNE. — On annonce la formation d'une Société constituée dans le but de doter la ville d'Aix-en-Provence d'un grand hôtel et d'un casino avec parc. Cette heureuse initiative est due à la Société des Commerçants aixois. MM. Lévy, Brémond et Pillard ont été nommés administrateurs provisoires.

RHÔNE. — Un décret paru à l'*Officiel* autorise la commune d'Oullins à emprunter une somme de 95.000 francs, destinée à l'amélioration des voies de communication aux abords de la gare (ligne de Roanne à Lyon, par Saint-Etienne).

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le Conseil municipal de *Mercury* a voté le projet de construction d'une mairie et d'un logement pour l'instituteur, dépense 18 300 francs.

VAUCLUSE. — Dans sa dernière séance, la Commission départementale a approuvé un projet de traité d'emprunt de 25.000 francs, pour travaux d'aménagement en caserne de gendarmerie des locaux de l'ancienne Ecole normale d'instituteurs, rue Violette, à Avignon. Elle a également approuvé le projet de rectification du chemin vicinal n° 1, de la commune de Pertuis, ainsi que de la construction d'une partie des chemins vicinaux n°s 37 et 5 de la commune de Crillon. Enfin, elle a approuvé le projet de traité d'emprunt de 210.000 francs, pour les réparations aux voies de communication et aux constructions communales. — La ville d'Orange va mettre prochainement à exécution trois projets importants pour lesquels le Conseil municipal vient de voter un emprunt de 150.000 francs : 1° Construction d'un hôpital sur la colline de Saint-Eutrope ; 2° Adduction d'eau potable sur la montagne de Saint-Eutrope, afin de pouvoir desservir les maisons de la ville à tous les étages ; 3° Transformation de l'éclairage de la ville et remplacement du gaz par l'électricité.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Les succès de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon

Le Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon a été avisé, le 8 décembre dernier, par le Comité français des Expositions à l'étranger, que le Jury de l'Exposition franco-britannique de Londres avait décerné à cette Ecole un diplôme de Grand Prix.

**Les nouveaux décrets sur le travail.**

Le *Journal Officiel* du 17 décembre contient deux décrets relatifs à la réglementation du travail : le premier modifie celui du 13 mai 1893, sur les travaux dangereux pour les enfants et les femmes ; le second prescrit des mesures particulières de protection et de salubrité dans les chantiers de travaux à l'air comprimé.

**Société des Architectes de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura.**

Le Bureau de cette Société est constitué, pour 1909 et 1910, de la façon suivante :

M. PELLETIER (Lons-le-Saunier), *président* ;  
MM. ROYER (Bourg) ; AUTHELIN (Mâcon), *vice-présidents*.  
M. CHANGARNIER (Chalon-sur-Saône), *secrétaire général*.  
M. LESNE (Chalon-sur-Saône), *secrétaire trésorier*.  
MM. PINCHARD (Mâcon), GOUDARD (Chalon-sur-Saône), GUILLET (Nantua), SIRE (Lons-le-Saunier), *délégués*.

**Vente de terrains communaux à Lyon.**

Le 15 janvier prochain, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'hôtel de ville, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, en trois lots et à la bougie éteinte, de trois parcelles de terrains communaux situées rue de l'Eternité, et mesurant, l'une 800 mètres carrés, et les deux autres 400 mètres carrés chacune.

La mise à prix est fixée, savoir : pour chacun des lots, à la somme de 5 francs par mètre carré.

Le cahier des charges, clauses et conditions relatifs à la dite vente et le plan des lieux sont déposés à l'Office du travail, cours Morand, 39, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**A la Chambre de Commerce de Paris.**

Nous apprenons avec un vif plaisir l'élection de M. Soulé, le dévoué président de la Fédération Nationale, comme membre de la Chambre de commerce de Paris.

**Construction d'un bâtiment pour l'installation des moteurs, pompes électriques de l'usine des eaux de Saint-Clair.**

L'installation de douze groupes de moteurs pompes électriques dans les usines élévatoires de Saint-Clair et du Grand-Camp comporte la construction d'un bâtiment spécial non compris dans le projet mis au concours à la suite duquel, par délibération du 27 avril dernier, le Conseil municipal a accepté le projet présenté par la Société d'Applications industrielles.

La construction de ce bâtiment comporte huit lots, ainsi répartis :

*Premier lot.* — Terrassements, maçonneries, pierres de taille, ouvrages en ciment, revêtements, couverture. Travaux prévus, 24.110 fr. 95 ; à valoir, 3.889 fr. 05 ; total, 28.000 francs.

*Deuxième lot.* — Charpentes en fer et serrurerie. Travaux prévus, 10.268 fr. 05 ; à valoir, 1.031 fr. 95 ; total, 11.300 fr.

*Troisième lot.* — Ferblanterie, zinguerie, plomberie, appareils pour les eaux. Travaux prévus, 1.039 fr. 35 ; à valoir, 60 fr. 65 ; total, 1.100 francs.

*Quatrième lot.* — Menuiserie. Travaux prévus, 374 fr. 40 ; à valoir, 125 fr. 60 ; total, 500 francs.

*Cinquième lot.* — Vitrierie. Travaux prévus, 909 fr. 10 ; à valoir, 140 fr. 90 ; total, 1.050 francs.

*Sixième lot.* — Plâtrerie, peinture. Travaux prévus, 388,75 ; à valoir, 61 fr. 25 ; total, 450 francs.

*Septième lot.* — Trottoirs et dallages en asphalté. Travaux prévus, 430 fr. 19 ; à valoir, 69 fr. 81 ; total, 500 francs.

*Huitième lot.* — Pavages. Travaux prévus, 780 francs ; à valoir, 120 francs ; total, 900 francs.

D'après les propositions exposées dans le rapport du Maire de Lyon, les travaux des deux premiers lots seraient mis en adjudication publique.

Quant à ceux des six derniers lots, ils seraient, à raison de leur peu d'importance, confiés aux entrepreneurs adjudicataires de divers travaux d'entretien aux conditions des marchés en cours, savoir : le troisième lot à MM. Pétavy frères et Bénassy, rabais 18 % ; le quatrième lot à M. Mollo, rabais 25 % ; le cinquième lot à M. Chauviac, rabais 30,55 % ; le sixième lot à M. Séguin, rabais 35,10 % ; le septième lot à la Compagnie l'Asphalte, rabais 34 % ; le huitième lot à M. Foraz, rabais 16 %.

**Pour écrire facilement.**

Toutes les personnes qui écrivent adopteront l'*Onoto*, ce précieux porte-plume à réservoir, qui peut se garder en poche dans n'importe quelle position sans qu'on risque la moindre tache, et qui, supprimant l'emploi incommode du compte-gouttes, se remplit automatiquement en trois secondes.

C'est le dernier mot du progrès.

**COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON**

31 Décembre 1908	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	180 »	185 »
— en planche rouge . . . . .	217 50	220 »
— — — jaune . . . . .	175 »	180 »
Etain Banca en lingots . . . . .	370 »	375 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	360 »	365 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	42 »	43 »
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	44 50	46 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	53 »	54 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	70 »	71 »
— — — Autres marques . . . . .	68 »	69 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	550 »	» »
— laminé . . . . .	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	225 »	250 »
— laminé . . . . .	350 »	375 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	19 50	20 50
Fer à double T, AO . . . . .	20 50	21 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	21 50	22 50

**DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR**

Du 12 au 28 Décembre 1908

*Chemins des Quatre Maisons et de la Motte.* Usine. Propr., M. Berliet, chemin des Quatre-Maisons. Entrepr., Les fils Tauty, rue Tronchet, 9.

*Rue Duguesclin.* Hangar. Propr., M. Gay, rue Pierre-Cornelle, 164.

*Montée de la Boucle, 10.* Hangar et entrepôt. Propr., Société Lyonnaise de pyrotechnie, montée de la Boucle, 10. Administ., M. Boudet.

*Rue Pasteur.* Usine. Propr., M. Poizot, rue Duhamel, 14. Entrepr., M. Bouchardy, cours Lafayette, 18.

*Avenue Thiers.* Atelier. Propr., M. Volpilière, rue Béranger, 7 bis.

*Chemin des Culattes, près le chemin de Debourg.* Maison. Propr., M. Margier, chemin des Culattes, 145. Arch., M. Roussillon, avenue de Saxe, 336.

*Rue des Prés.* Bureau et hangar. Propr., M. Durafour, boulevard des Brotteaux, 60.

*Chemin de Debourg et chemin des Culattes.* Maison. Propr., M<sup>me</sup> Berthier, Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.

*Rue Chaponnay, 50.* Hangar. Propr., MM. Ferrouillat frères, rue Chaponnay, 50.

**MISES EN ADJUDICATION**

**Côte-d'Or.** — Samedi 9 janvier, 2 h. — *Mairie de Châtillon.* — Construction d'un kiosque à musique. Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Hugot, auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

**Drôme.** — Vendredi 22 janvier, 2 h. — *Mairie de Bourg-lès-Valence.* — Travaux communaux. 1<sup>o</sup> Etablissement d'un égout. Montant, 8.120 fr. 2<sup>o</sup> Etablissement d'une conduite d'eau. Montant, 4.706 fr. — Renseignements à la mairie.

**Drôme.** — Jeudi 28 janvier, 10 h. — *Mairie de Romans.* — Installations de l'éclairage électrique dans les bâtiments communaux. Montant, 9.765 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, par l'agent voyer municipal, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Hérault.** — Jeudi 21 janvier, 9 h. — *Hospices de Béziers.* — Construction d'un hôpital. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie et couverture. Première entreprise : payants, tuberculeux et tuberculeuses. Montant, 128.061 fr. 06. Cautionnement, 5.200 fr. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie et couverture. Deuxième entreprise : fiévreux, fiévreuses, blessés et blessées. Montant, 155.870 fr. 61. Cautionnement, 6.300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Béton armé. Montant, 39.572 fr. 08. Cautionnement, 1.600 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 48.622 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 51.856 fr. 76. Cautionnement, 1.400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Ferronnerie. Montant, 50.280 fr. 12. Cautionnement, 2.100 fr. — Renseignements au secrétariat des hospices.

**Isère.** — Jeudi 21 janvier 1909, 3 h. — *Mairie de Bourgoin.* — Service des eaux. Installation d'un filtre à l'ancienne citerne. Montant, 9.400 fr. — On peut prendre les renseignements à l'hôtel de ville de Bourgoin ou chez M. Lambert, architecte, 4, cours Gambetta, Lyon, de 9 à 11 heures.

**Jura.** — Lundi 11 janvier, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Censeau. Adduction et élévation d'eau potable. Montant, 74.800 fr. A valoir, 709 fr. Total, 75.509 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Braud, architecte à Arbois. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir par la poste sous pli recommandé, le 9 janvier, avant 4 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — Samedi 9 janvier, 10 h. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Travaux d'entretien pendant les années 1909, 1910, 1911. Montants annuels. Maçonnerie et terrassements. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Pavés et empierrement. Montant, 10.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Menuiserie. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Serrurerie et quincaillerie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Charpente. Montant, 500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Ferblanterie, zinguerie, plomberie. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Plâtrerie et peinture. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — Fontaines et canalisations. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Trottoirs en ciment et ciments pour décorations. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 10 janvier, 2 h. — *Mairie de Bray.* — Construction d'un cimetière. Montant, 5.400 fr. Cautionnement, 180 fr. — Renseignements à la mairie.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 29 janvier, 2 h. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Palleau. — Reconstruction de l'église. Montant, 19.080 fr. 73. A valoir, 1.908 fr. 07. Total, 20.988 fr. 80. Cautionnement,

1.908 fr. 07. Frais, 350 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Changarnier, architecte, 39, Grand-Rue, à Chalon. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Samedi 9 janvier, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Saint-Michel-de-Maurienne. Agrandissement du cimetière. Montant, 13.550 fr. Cautionnement, 615 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bochet, architecte à Saint-Michel. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Samedi 9 janvier, 10 h. — *Préfecture.* — Adjudication de travaux communaux. Montant de la dépense générale, 6.500 fr. Le Préfet du département de la Savoie, chevalier de la Légion d'honneur, donne avis que le samedi 9 janvier 1909, à 10 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel de la préfecture, il sera procédé par M. le Maire de la commune des Marches, assisté de deux membres du Conseil municipal et en présence du receveur municipal et de l'auteur du projet, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des travaux ci-après, savoir : Alimentation en eau potable du hameau de Saint-André (commune des Marches). Projet dressé par M. Sylvestre, architecte. Montant des travaux à adjuger détaillés au devis, 6.030 fr. 66. Somme à valoir pour travaux imprévus, 167 fr. 81. Honoraires de l'auteur du projet, 301 fr. 53. Total de la dépense prévue au projet, 6.500 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 300 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Savoie.** — Samedi 16 janvier, 10 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 6. Reconstruction du pont de la Croix-Rouge au point 148 k. 076. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 228 fr. Frais, 70 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Var.** — *Port de Toulon.* — Fourniture de bois divers. — 1<sup>er</sup> lot. 182 m. cubes de bois de chêne de France dit de Bourgogne et d'Italie (31 mai 1909). Cautionnement, 785 fr. — 2<sup>e</sup> lot. 100 m. cubes de bois de chêne de France dit de Bourgogne et d'Italie (31 mai 1909). Cautionnement, 430 fr. — Bois de sapin débités, en cinq lots égaux, de 393 m. cubes chacun et un lot spécial de 100 m. cubes (31 mai 1909) Cautionnement, 1.450 fr. par lot égal et 370 fr. pour le lot spécial. — Renseignements au port de Toulon.

**Vaucluse.** — Vendredi 15 janvier, 3 h. — *Mairie d'Avignon.* — Entretien et réparations des chemins ruraux et communaux pendant les années 1909, 1910 et 1911. — 1<sup>er</sup> lot. Montant annuel, 2.595 fr. 80 Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Montant annuel, 2.637 fr. 20. Cautionnement, 300 fr. — Visa deux jours avant l'adjudication, du certificat de solvabilité et de moralité, par l'agent-voyer communal, 8, place des Trois-Pilats. — Renseignements à la mairie.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 50831

TOUS POUR UN

MAISON DE RETRAITE

UN POUR TOUS

DES  
Artistes de Concerts et Music-Halls

TIRAGE  
15 Février 1909

• LOTERIE •

LE BILLET  
1 franc

Autorisée par Arrêté Ministériel du 18 Avril 1907

1.196 lots  
en espèces  
— pour —

621.000 FRANCS

1<sup>er</sup> Gros lot : 250.000 fr. — 2<sup>e</sup>, 100.000 fr. — 3<sup>e</sup>, 50.000 fr.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses Succursales, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0.15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

SOL SANS JOINTS

CHEVA. — Paul JACCAUD, 49, rue de la République, Lyon.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricien Jean-Claude PROST, succès, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres, Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

## RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10, Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine  
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION  
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir  
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

**ESCALIERS** Ordinaires et de Style  
Avec rampes en bois ou en fer

ESCALIERS CIRCULAIRES en fer et bois  
ESCALIERS DE TOUTES FORMES  
SUR LIMONS EN TÔLE D'ACIER

**M.-A. MOREL**  
Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône)

**MATHIAS & CROPPI**

Ancienne Maison Ernest SCHMITT  
32, Grande-Rue de la Guillotière LYON

**FUMISTERIE - CHAUFFAGES**

à vapeur et à eau chaude

Concessionnaires pour la Région de la Maison

J. GROUVELLE, H. ARQUEMBOURG & C<sup>ie</sup>, de Paris

## ÉLIXIR SAINT-PIERRE

dans toutes les bonnes

Maisons d'Épicerie fine

**MODELAGE - SCULPTURE**

ORNEMENTS D'ARCHITECTURE  
en STAAF et en CARTON-PIERRE

Ancienne Maison PIVOT

**PENELLE** Successeur

Ateliers : Rue Sala, 54, LYON

SCULPTURE SUR BOIS ET PIERRE

Bronze Artistique

GRANDE VARIÉTÉ DE MODÈLES NOUVEAUX

Corniches dessus de porte en Staaf  
Rosaces de plafond, etc.

**PAUL JACCAUD**

Bureau Technique

**BÉTON ARMÉ**

Système de Vallière

Brevet Français 305.112, S. G. D. G.

**SOL SANS-JOINTS "CHEYA"**

DÉPOSÉ

Fosses et Epurateurs Septiques

SYSTÈME JACCAUD BREVETÉ

PROJETS ET DEVIS GRATUITS

49, Rue de la République, 49

LYON

Usine : Route de Genas